

Photographie et peinture

Bunny Claude Massassa livre les secrets de son "Envoûtement"

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

C'EST la troisième réalisation de l'artiste pluridisciplinaire Bunny Claude Massassa. Exposée à l'Institut français (IF) du Gabon du 07 au 28 février 2019, cette création artistique est une association de peinture et

de photographie mêlée d'un imaginaire propre à l'artiste. La présentation officielle s'est faite en présence du ministre délégué à la Culture, Arsène Edouard Nkoghe et du conseiller culturel de l'ambassade de France et directeur de l'Institut français du Gabon, Bernard Rubi. Dénommé "Envoûtement", cette troisième

Maux et Débat

Au-delà de la prison...

LACTE était d'une violence si inouïe qu'il a laissé peu de personnes insensibles : la mort tragique d'un nourrisson de quatre mois à Franceville, la tête fracassée par un jeune débile mental qui assurait sa garde, à la demande de la mère de la victime, partie faire une course. Et rien qu'à imaginer les faits, il est clair que le nouveau-né a dû souffrir le martyre avant de rendre l'âme. Et sa génitrice, sans doute couverte de remords, n'avait que ses yeux pour pleurer, avant de tomber dans les pommes, à la vue du spectacle insoutenable.

En attendant la conclusion de l'information judiciaire et des suites qui en seront données, cette version du drame servie aux médias (lire L'Union du 13/02/2019) recèle des non-dits et suscite plusieurs interrogations. Dont celle de savoir comment une mère, fut-elle une très jeune fille (18 ans), peut-elle confier la garde de son bout de chou, malade de surcroît, à quelqu'un reconnu dans leur quartier comme présentant des troubles de la personnalité ?

Une partie de la vérité de cette triste affaire se trouverait vraisemblablement dans les propos du présumé meurtrier, qui a affirmé devant les enquêteurs, avoir obéi à un « esprit » qui lui aurait demandé de faire du mal au bébé, parce que sa « mère est partie depuis hier », donc la veille du jour du drame. Simple « parole de fou » ou une bribe de vérité ?

Quoi qu'il en soit, laisser son enfant entre les mains d'un déséquilibré mental, même dans ses moments de lucidité, ou si c'est un proche parent, relève de l'inconscience maternelle. Une naïveté (?) qui a coûté la vie à un innocent et restera pendant longtemps en travers de la gorge de la jeune fille, parce qu'elle aurait pu éviter ce drame. Qui lui a fait perdre non seulement son enfant, mais peut-être aussi sa liberté.

En effet, la jeune fille mère encourt une peine d'emprisonnement. Au même titre que le présumé criminel. A la différence que ce dernier, en raison de son état de santé, ne serait pas juridiquement responsable de son acte. Finalement, pourquoi, alors, emprisonner un déséquilibré mental s'il n'est pas conscient du crime commis ? Nos maisons carcérales disposent-elles des ressources matérielles et humaines adaptées à la prise en charge thérapeutique, en pareille circonstance, de ces détenus « entièrement à part » ?

Si la prison ne parvient pas à redresser des gangsters et autres trafiquants de drogue, que peut-il en sortir avec les malades mentaux, qui ont besoin de soins spécifiques ?

Le ministère de la Santé a montré ses limites en matière de soins psychiatriques. Les « fous » des deux sexes et de tout âge qui déambulent dans les rues de Libreville et dans l'arrière-pays, parfois dans leur plus simple appareil, en sont les preuves.

Aussi, au-delà de la prison classique, les malades mentaux en conflit avec la loi en sont-ils d'ailleurs conscients, de par leur état ? – ont plutôt besoin, en priorité, d'une prise en charge médicale, dans l'espoir d'une éventuelle guérison qui pourrait alors les aider à retrouver leur "normalité". Continuer à les emprisonner, sans prendre en compte ce facteur, c'est faire l'autruche devant un problème social sans issue. Tant que le gouvernement n'aura pas mis en place une véritable politique de formation en grand nombre des spécialistes en santé psychiatrique – un des rares médecins de la discipline part d'ailleurs à la retraite à la fin de ce mois de février 2019 – et d'équipements appropriés pour les soins de ceux que nous appelons "les fous".



Photo : R.H.A

Le ministre délégué à la Culture, et le conseiller culturel de l'ambassade de France, attentifs aux explications de l'artiste.

création de la jeune artiste gabonaise de 29 ans est constituée de 10 œuvres au total. Une création artistique qui invite l'homme à s'interroger sur son environnement et sa place dans le monde des vivants. « *Envoûtement parle de l'emprisonnement de mon âme jusqu'à sa libération, un attachement profond entre l'homme et l'être* », a expliqué Bunny Claude Massassa. Selon elle, l'envoûtement reflète aussi « *l'existence de deux mondes étroitement liés, invisibles à l'homme, sauf à celui qui va vers son rapprochement* ». En clair, son "Envoûtement" est la mise en forme d'un échange entre la créatrice, son âme, le monde qui l'entoure. « *La particularité de cette exposition est qu'elle mêle deux énergies, deux forces*

étroitement liées dont on n'a pas conscience. Aujourd'hui, beaucoup se focalisent plus sur la nutrition du corps physique, au détriment du côté spirituel. Et cette création est un cri d'alarme lancé par mon âme », affirme Bunny Claude Massassa. Présent en avant-première de cette exposition, le ministre délégué à la Culture s'est réjoui du travail de la jeune artiste. « *Ma présence ici témoigne de la volonté de notre département ministériel à accompagner les artistes dans les projets de vernissage. Parce que, aujourd'hui, la culture gabonaise doit être mise en avant* », a indiqué Arsène Edouard Nkoghe. Et d'ajouter : « *Je tiens à remercier Bunny Claude Massassa pour la qualité*

de l'œuvre, car je suis ébloui. C'est la première fois que j'assiste à ce type de vernissage et je sors d'ici très ému (...) Le ministre de la Culture sera prêt à accompagner cette jeune artiste dans son aventure ». Pour rappel, la création *Envoûtement* de notre compatriote a été retenue pour le festival l'Émoi photographique 2019, prévu du 30 mars au 5 mai prochain à Angoulême en France, sous le thème "Mystères et enchantements, de l'obscurité à l'émerveillement". Bunny Claude Massassa et un autre photographe africain seront les seuls artistes du continent, sur les 25 qui seront présents à ce rendez-vous de la photographie dans l'Hexagone.



Photo : R.H.A

Bunny Claude Massassa présentant son exposition au public.

Ici et ailleurs

• Santé
Alerte à la rougeole
L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a alerté jeudi sur une flambée de rougeole dans le monde, avec un bond d'environ 50% des cas signalés l'an dernier par rapport à 2017. "Quand nous voyons les cas signalés augmenter de 50%, nous savons que nous nous dirigeons dans la mauvaise direction", a déclaré Katherine O'Brien, la directrice du département Vaccination et produits biologiques à l'OMS, au cours d'une conférence de presse. "Nos données montrent qu'il y a une augmentation substantielle (du nombre) des cas de rougeole. Nous le constatons dans toutes les régions. Nous observons des épidémies qui se prolongent et qui prennent de l'ampleur", a-t-elle averti.

• Mode
Le tatouage, une pratique générale



Photo : AFP

Ils sont de plus en plus nombreux à franchir le pas et se faire tatouer le visage, une pratique jadis limitée à un public microscopique mais popularisée par une nouvelle génération de rappeurs, malgré les réticences des professionnels. Ils ont parfois 16 ou 17 ans seulement, ces jeunes gens qui poussent la porte d'une des nombreuses échoppes du quartier d'East Village à New York. Certains n'ont encore jamais été tatoués mais veulent directement une inscription sur le visage. "C'est devenu une grosse tendance récemment, simplement à cause de ce qu'ils voient à la télé", explique un responsable du Salon de tatouage Andromeda Studio 33.

• Tabagisme
Les cigarettiers de retour en F1 par la petite porte

Philip Morris avec Ferrari, British American Tobacco avec McLaren : après plus de dix ans d'absence en Formule 1, les cigarettiers, qui ont fait les grandes heures de la catégorie reine du sport automobile entre les années 1970 et 2000, reprennent leur place. A défaut de publicité pour le tabac, interdite dans de nombreux pays au milieu des années 2000, les cigarettiers font désormais en F1 la promotion de projets parallèles à leur activité principale et de produits moins controversés.

La Fédération internationale de l'automobile (FIA), qui édicte les règles du Championnat, reste prudente mais ferme sur le sujet.